

Édito

Comme chaque année en été, les tarifs réglementés de vente de l'électricité sont examinés par les pouvoirs publics. À partir de 2017 c'est la Commission de Régulation de l'Énergie qui fixe ceux-ci avec l'accord du ministère. Les tarifs réglementés pour les consommateurs dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA ont disparu depuis début 2016. Seuls sont donc concernés désormais par cette tarification les tarifs dits « bleus » dédiés aux particuliers.

Vous trouverez dans cette lettre le détail, à ce sujet, des modifications en date du 1^{er} août, ainsi qu'un article sur le nouveau poste source des Sagnes d'EDSB qui sera opérationnel dès le mois de septembre. Enfin quelques brèves vous donneront des nouvelles sur les sociétés « filles » où EDSB a pris des parts. On y retrouve les trois métiers historiques d'EDSB (producteur, distributeur et fournisseur au tarif réglementé) auxquels s'ajoute depuis l'an dernier celui de fournisseur en offre de marché, un nouveau challenge pour l'entreprise et une nouvelle clientèle dès 2018.

Marc Platon, *directeur d'EDSB*

Distribution

Mise en service du poste source des Sagnes

Depuis le mois de septembre 2017, tous les clients d'EDSB raccordés au réseau électrique sur les communes de Briançon et de Saint Martin de Queyrières sont alimentés par le nouveau Poste source des Sagnes. Pour les consommateurs, rien ne change, l'électricité reste disponible à la demande, en permanence, pour répondre aux différents usages. C'est le rôle du Gestionnaire de Réseau d'Électricité (GRD) de faire en sorte que, pour chaque client, la fourniture d'électricité convenue avec son fournisseur soit de qualité à tout moment. Telle est la ligne de conduite du GRD d'EDSB depuis plusieurs années.



Bâtiments du Poste source

Avec la mise en service de ce poste, l'avenir électrique est désormais assuré : 7 millions d'euros investis, une possibilité de soutirage de 72 mégawatts (en comparaison de 35 précédemment), des pertes techniques diminuées d'un tiers – soit entre 500 000 et 900 000 kWh économisés annuellement –, un temps de coupure moyen par client qui sera encore amélioré, une insensibilisation aux aléas climatiques toujours supérieure et une possibilité de développement des communes et des usages électriques sans contrainte.

La construction de ce poste a également permis de faire travailler, pour une bonne part, les entreprises locales qui ont su jouer le jeu de la compétitivité lors des appels d'offres et démontrer leur compétence lors des travaux.

En passant dans le quartier des Sagnes, vers la patinoire de Briançon, vous apercevrez de beaux bâtiments intégrés à leur environnement, au sein desquels sont situées d'importantes machines électriques sans qu'on puisse en deviner ni l'existence, ni l'utilité.

Rappel technique

Un poste source permet de soutirer directement l'énergie électrique sur le réseau de RTE à très haute tension pour la transformer et la distribuer dans les réseaux qui arrivent vers chaque client particulier ou entreprise.

en bref...

Depuis 6 ans la société EDSB a dû anticiper sur la diversification de ses activités en surfant sur la vague des nombreuses modifications réglementaires venant impacter le monde de l'énergie.

C'est ainsi que EDSB a participé, seule ou avec des partenaires, à la création de cinq sociétés : Sociétés d'Économie Mixte (SAEML) ou Sociétés par Actions Simplifiées (SAS).

SAEML Énergie Développement Cervières / EDC

(49.9% EDSB, créée en 2015)

L'aménagement hydraulique est terminé au pied du col de l'Izoard. Son inauguration est cependant retardée fin 2017 suite à un incident de la responsabilité d'un prestataire.

SAS Briançon Biomasse Énergie / BBE

(42 % EDSB, créée en 2012)

Une montée en puissance des travaux pour être au rendez-vous de la ZAC Cœur de Ville ! Les nouveaux bâtiments des promoteurs qui actuellement redessinent le paysage du cœur de ville sont annoncés pour fin 2018. Le réseau de chaleur devra être présent pour alimenter, dans un premier temps, l'éco-quartier.

SAEML Soleil Eau Vent Énergie / SEVE

(35 % EDSB, créée en 2011)

La Société d'Économie Mixte de Puy St André poursuit sa route et sert de modèle dans bien des régions de France. Une association avec la société Générale du Solaire va permettre de développer des projets plus ambitieux et répondre aux appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

SAS EDSB l'agence

(100% EDSB, créée en 2015)

Après le succès obtenu auprès des professionnels et des collectivités pour lesquels le Tarif réglementé n'existe plus depuis début 2016, la filiale de commercialisation va proposer des offres de marché aux consommateurs particuliers dès 2018.

SAS Société Hydraulique des Hautes Alpes / SHDHA

(50 % EDSB, créée en 2016)

Cette société a pour objet social de construire des aménagements hydro-électriques, essentiellement en dehors du pays Briançonnais. Elle développe actuellement des projets dans le Pays des Écrins et celui de l'Embrunais.

Fourniture
Le Tarif Bleu

Le Tarif Bleu est le Tarif Réglementé de Vente de l'électricité (TRV), dont les évolutions sont fixées chaque année par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), puis validées par arrêté ministériel et publiées au Journal Officiel avant mise en application. Ce tarif est réservé aux particuliers et petits professionnels dont la puissance du compteur est inférieure ou égale à 36 kVA. Au niveau national, il est distribué uniquement par les fournisseurs historiques sur leur territoire : EDF et les Entreprises Locales de Distribution, telles qu'EDSB pour les communes de Briançon et de Saint Martin de Queyrières.

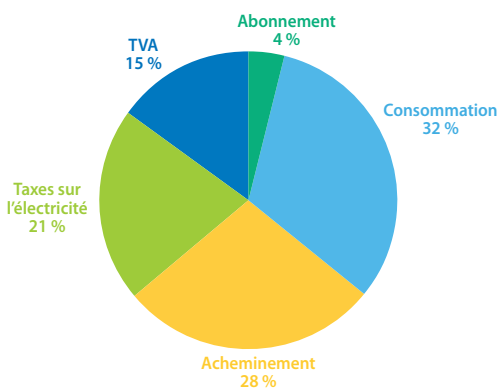
Ce tarif comporte quatre options, dont deux ne sont plus proposées lors d'une nouvelle souscription :

- Le « Simple Tarif » est l'option Base, elle concerne 49,92% des clients de ce segment sur le territoire d'EDSB. Il consiste en un prix du kWh identique toute la journée.
- Le « Double Tarif » est l'option Heures pleines/Heures creuses, il concerne 49,21% de nos clients au Tarif Bleu. Il consiste en un prix du kWh d'électricité variable en fonction des tranches horaires fixées par EDSB (selon le secteur géographique et la capacité de support de charge du réseau).
- L'option « Tempo » pour 0,11% des clients d'EDSB : prix du kWh variable d'un jour sur l'autre, et imprévisible (le prix du jour n'étant annoncé que la veille au soir selon un calendrier national). EDSB ne propose plus ce tarif pour une nouvelle souscription.

- L'option « EJP » (Effacement Jour de Pointe) pour 0,75% des clients d'EDSB : prix de l'abonnement très attractif mais qui impose des prix de consommations très élevés sur les jours de pointe afin que les clients ne consomment pas ou très peu, et ainsi lissent la demande d'électricité ces jours-là. Ce tarif n'est plus proposé pour une nouvelle souscription.

Le TRV est un tarif dit « intégré », c'est-à-dire qu'il comprend la part « fourniture abonnement et consommation » et la part « acheminement » relative au transport et à la distribution de l'électricité sur les différents réseaux.

L'acheminement et le raccordement au réseau public de distribution de l'électricité sont des missions de service public. La valeur de la part « acheminement » est définie par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) qui sert à rémunérer les Gestionnaires de Réseau de Transport et de Distribution d'électricité (RTE, Enedis, et les ELD selon les territoires), et est révisable chaque année. Il est fixé par les pouvoirs publics. La facture finale comporte également des taxes spécifiques à l'électricité, qui comptent en moyenne pour 36% de la facture : la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA), la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE), la Taxe Communale (TC), la Taxe Départementale (TD) ainsi que la TVA. Ces taxes sont collectées par EDSB, puis reversées aux différents organismes concernés.



Détail d'une facture TRV Tarif Bleu

Sources : www.cre.fr, www.edf.fr, www.fournisseurs-electricite.com

L'évolution de ces différentes composantes a provoqué une augmentation des TRV jusqu'en 2016, alourdissant ainsi la facture des clients particuliers et petits professionnels. Le 1^{er} août 2016 a vu une légère baisse du tarif réglementé, sous l'effet de la chute des prix de l'électricité sur les marchés de gros. L'évolution du 1^{er} août 2017 affiche une hausse moyenne de +1,7%, avec certaines disparités selon le détail de chaque option, allant de -1,2% pour les EJP résidentiels, à +3% pour les doubles tarifs non résidentiels.